



Pôle Education et Enfance
Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques
*en partenariat avec La Kunsthalle, centre d'art contemporain,
l'Education Nationale,
et avec le soutien de la DRAC Grand Est*



CAHIER DES CHARGES **Résidence-Mission. APAP-Kunsthalle**

Les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques lancent un APPEL A CANDIDATURES en direction d'un artiste opérant dans le champ de la création contemporaine.

1. Les partenaires

La Résidence-Mission s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques, équipement du Pôle Education et Enfance, l'Education Nationale et La Kunsthalle, centre d'art contemporain.

Les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques (APAP), ouverts sur la ville et sur le territoire de l'agglomération mulhousienne, participent à l'éducation artistique des publics scolaires, périscolaires et extrascolaires par la mise en œuvre de projets et d'ateliers artistiques.

Les APAP sont pilotes de cette Résidence-Mission.

www.facebook.com/atelierspedagogiques.dartsplastiques

La Kunsthalle est le centre d'art contemporain de la ville de Mulhouse. Elle présente des expositions temporaires thématiques ou monographiques qui seront le point de départ de tous projets engagés dans cette Résidence-Mission.

www.kunsthallemulhouse.fr/

L'école, en lien avec l'Education Nationale, et le périscolaire sont les publics cibles de cette Résidence-Mission.

2. Une Résidence-Mission en lien avec la programmation de La Kunsthalle

Qu'est-ce qu'une Résidence-Mission ?

La Résidence-Mission se déploie au sein d'un établissement scolaire et périscolaire maternel. Elle pourra cependant sensibiliser d'autres enfants d'autres quartiers ainsi que leurs parents par des actions et des projets ciblés.

La Résidence-Mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 3 mois ainsi que sur une sensibilisation du jeune public (3 à 12 ans) en lien avec les expositions programmées à La Kunsthalle (voir annexe).

Une Résidence-Mission n'est pas une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une action d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la création artistique et de mettre en œuvre un processus (réflexion, expérimentation, réalisation) auprès du jeune public.

Il est important que les projets envisagés par l'artiste puissent s'appliquer à une ou deux expositions programmées sur la période de la résidence.

La nature des interventions sera à affiner au cours de la résidence après avoir rencontré les publics et les œuvres exposées.

3. Enjeux et objectifs

- permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une initiation aux concepts artistiques,
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découvertes d'œuvres et en s'appuyant sur des techniques variées auprès du jeune public,
- contribuer au développement culturel et artistique de la Ville, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs,
- contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture.
- proposer des projets artistiques qui favorisent les passerelles entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et Temps éducatifs).

4. Appel à candidature

Il est recherché en vue d'une Résidence-Mission, qui va s'exercer sur la Ville de Mulhouse, un(e) artiste européen(ne), dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création contemporaine et privilégiant dans sa pratique un intérêt pour la rencontre et le langage. Il devra notamment être en mesure de proposer des projets artistiques à un jeune public (3 à 12 ans) et d'encadrer des groupes de 15 à 30 enfants.

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le) en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la Résidence-Mission.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une première étape de sélection des candidatures se fera suivant la nature du travail, des méthodes et des outils envisagés.

5. Mise en œuvre de la Résidence-Mission

Une première phase de 2 jours, en amont de la résidence, pour déterminer les axes des projets et programmer la résidence avec les acteurs impliqués (Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques, La Kunsthalle, centre d'art contemporain, l'équipe enseignante, les responsables et animateurs périscolaires, etc.) de se rencontrer et de planifier avec l'artiste-résident(e) le contenu de la résidence. L'artiste-résident(e) pourra ainsi contextualiser le cadre global de sa résidence.

Une deuxième phase située en début de résidence, s'articule autour de rencontres avec les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques, La Kunsthalle mais aussi diverses équipes de professionnels en lien avec des habitants des quartiers concernés (l'équipe enseignante de l'école, une équipe de responsables et d'animateurs périscolaires ou d'un centre de loisirs, etc.).

Ces rencontres permettront aux professionnels de découvrir la démarche artistique et les productions de l'artiste-résident(e). Les professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres, afin d'évoquer avec l'artiste résident(e) leurs attentes auprès de leur

public et ainsi préparer les projets en écho à l'exposition présentée à cette période à la Kunsthalle, centre d'art.

Au-delà de ces rencontres et jusqu'à la phase de construction des projets, le matériel devra être commandé.

Une troisième phase au cours de laquelle se construisent entre l'artiste résident(e) et les diverses équipes professionnelles rencontrées, des actions à mener en direction des publics.

Chaque action envisagée, pourra se déployer au sein :

- de l'école maternelle Jean de Loisy, 33 Rue du Lieutenant Jean de Loisy
- de La Kunsthalle, centre d'art pour les visites, le week-end de l'art contemporain (18 mars 2018), les Kunstkids (23 au 27 avril 2018).
- des Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques pour les ateliers nécessaires aux projets,
- et/ou dans l'espace public si nécessaire aux projets.

Il est impératif qu'au moins une visite de l'exposition de La Kunsthalle soit organisée avec les groupes partenaires des projets.

Le protocole de visite est à définir conjointement par l'artiste et l'équipe de médiation du centre d'art.

Cette phase permettra à l'artiste de recevoir un agrément de l'Éducation Nationale pour travailler avec le public scolaire.

Une quatrième phase correspond à un moment de restitution en fin de résidence au choix des acteurs (exposition, performance, etc.) où les partenaires financiers (DRAC Grand Est) seront conviés.

Puis, **une cinquième phase** après la résidence est consacrée aux bilans demandés à la fois à l'artiste-résident(e), aux partenaires (Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques, La Kunsthalle, centre d'art contemporain), l'école et le périscolaire.

Ceci, notamment afin d'alimenter les demandes de retour de la DRAC sur les actions financées.

6. Période, durée de la résidence et du temps de travail

La première phase (repérage et rencontre) de la résidence est prévue pour 2 jours en janvier 2018 et sa restitution pour mai 2018.

Il s'agit donc d'une résidence de 3 mois pleins et consécutifs pendant lesquels l'artiste libéré(e) devra effectuer **120 heures en vis-à-vis** avec les enfants.

L'artiste retenu(e) sera amené(e) en plus de ces heures, à organiser son travail en fonction d'un planning établi par ses soins : rencontres avec les différents partenaires, préparation des ateliers, valorisation et restitution finale des projets auprès du public et des financeurs.

Il/Elle s'engage donc à être pleinement disponible dans le cadre de son contrat.

7. Conditions financières et matérielles

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation financière de 6 000 euros TTC. Ceci grâce aux contributions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Grand Est).

Le paiement, sur facture, pourra être effectué en 1, 2 ou 3 fois au prorata des heures effectuées.

Ce tarif DRAC englobe les heures de vis-à-vis avec les publics, de préparation, les réunions, les accrochages et les temps de restitution.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider de manière effective sur le territoire. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la Ville de Mulhouse.

L'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements.

3 voyages aller-retour de son domicile au lieu de résidence sont pris en charge. En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de la résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

L'école maternelle Jean de Loisy mettra à disposition de l'artiste-résident(e) un espace où travailler et recevoir les enfants.

Le matériel et les consommables seront pris en charge par l'école sur une demande de financement municipal, type FAI (Fonds d'Aide à l'Initiative) et devront être commandés par l'école après que l'artiste ait établi une liste de matériel et impérativement avant le démarrage des projets (phase 3).

Le matériel technique (gravure, sérigraphie, photo, etc.) sera prêté par les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques.

8. Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure opératrice et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

9. Les partenaires locaux

La dimension territoriale de l'action implique un travail avec les établissements scolaires et périscolaires et nécessite un lien fort avec les structures, équipements et associations culturels, socioculturels, socio-éducatifs qui sont implantés sur la Ville de Mulhouse mais aussi sur l'agglomération (m2A).

10. Accompagnement

Le pilote de la Résidence-Mission est, pour le Pôle Education et Enfance, les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques.

Cet équipement a pour missions :

- d'être le garant de la bonne conduite pédagogique des ateliers proposés,
- d'accompagner l'artiste retenu(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des services, associations, structures, équipes pédagogiques,
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (deuxième phase de la Résidence-Mission), les rencontres avec les équipes pédagogiques avec le concours des conseillers pédagogiques, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou de responsables périscolaires,
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (troisième phase de la Résidence-Mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence.

11. Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation et d'intention faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la Résidence-Mission,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e),

- une liste de formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée,
- un numéro Siret,
- tous projets ou expériences d'ateliers en direction du jeune public.

Attention, il n'y a pas de projet à produire pour cet appel à candidature. La lettre de motivation doit, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels et au public visé. Les projets seront co-construits après les rencontres de tous les partenaires et feront écho à l'exposition présentée à la Kunsthalle.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **30 septembre 2017** par mail de préférence, à Monsieur Yannick Weynacht, référent administratif DRAC à l'adresse suivante :

yannick.weynacht@mulhouse-alsace.fr

Pôle Education et Enfance

11 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse

L'artiste précise également si il ou si elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) à partir de fin octobre 2017.

Pour plus d'informations, contacter :

Cyrille Saint-Cricq, Responsable

Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques

16 rue de la Fonderie, 68093 Mulhouse Cedex, 03 69 77 77 38

Annexe : exposition programmée à la Kunsthalle durant la Résidence-Mission

L'être vivant (titre de travail)

Curator : Soledad Gutierrez

L'être vivant tire son titre du premier chapitre de l'essai philosophique de John Dewey, « *l'art comme expérience* », publié en 1934.

Avec les années cet écrit s'est avéré central dans l'étude des questions liées à la formation artistique et ses relations avec le quotidien.

L'exposition souhaite faire le jour sur les relations entre art, formation et quotidien par le biais de pratiques performatives et collectives. Elle s'intéressera essentiellement aux processus de production qui mènent à des questions de pédagogie et de transmission des savoirs.